

**La navigabilité des aéronefs civils et étatiques**

De la conception à la maintenance

But

Cette formation a pour but de présenter et comprendre, pour ce qui concerne les aéronefs civils et étatiques (militaires et d'usage d'état), le concept de navigabilité, le système réglementaire, les autorités aéronautiques en référence aux réglementations européennes et étatique française en vigueur (EASA, EMAR, FRA).

L'application de ces concepts est développée sur le cycle de vie complet d'un aéronef.

Esprit Général

Les concepts de navigabilité, de réglementation et d'autorité, sont introduits à partir de l'acte fondateur de la convention de Chicago et de l'OACI.

L'application de ces concepts est développée sur le cycle de vie complet d'un aéronef via les processus:

- d'établissement de la navigabilité (navigabilité initiale) pour les phases de conception et production par les réglementations EASA Part-21, FRA

21 et EMAR 21,

- de maintien de la navigabilité en exploitation par les réglementations EASA Part-M, FRA M et EMAR M,

- de maintenance par les réglementations EASA Part-145, FRA 145 et EMAR 145,

- de qualification et formation des personnels de maintenance par les réglementations EASA Part-66, FRA 66 et EMAR 66, EASA Part-147, FRA147 et EMAR 147.

Prérequis**Niveau du stage :** Base

Tous ingénieurs et cadres appartenant aux industries aéronautiques, sans formation préalable au domaine traité.

Durée et emploi du temps

Le stage dure 4 jours (24 heures).

**Philippe LECORNU**

Conseil et formation en certification et navigabilité

**Date**
TOULOUSE**Programmé**

AED053.1 : 25 au 28 Mai 2027

PARIS

AED053.2 : 12 au 15 Octobre 2027

Catalogue Complet
des formations

* Conditions Générales



01 41 08 01 01



contact@eurosae.com



Sommaire

Le concept de navigabilité et sa relation avec le contexte réglementaire

- o L'acte et les principes fondateurs (Convention de Chicago, OACI)
- o La définition du concept de navigabilité et sa mise en place (réglementation, autorité)
- o Les standards OACI : Annexes, Manuel de Navigabilité, responsabilités des Etats Membres
- o Le cadre européen civil : l'Autorité (EASA), la réglementation
- o La réglementation militaire européenne (EMAR)
- o Le cadre français : aviation civile, avions étatiques
- o Les acteurs de la navigabilité (Autorité, Constructeur)

Etablir la navigabilité en conception

- o Spécifications de certifications (CS codes)
- o Processus de certification de type
- o Manuels Approuvés : Manuel de Vol, MMEL, Limitations de Navigabilité
- Procédures de certification (EASA PART-21 & EMAR 21)

o Contenu et dispositions générales

- o Certification de type (TC, STC)
- o Modifications, réparations
- o Certification individuelle aéronef, Autorisation de Vol
- o Pièces et équipements, autorisation ETSO
- o Identification des produits, pièces et équipements
- o Agrément des Organismes de Conception
- o Alternative à l'agrément de conception (ADOA, FRA 21 sous partie Z)
- Etablir la navigabilité en production (EASA PART-21G & EMAR 21G)

o Agrément des organismes de Production (Sub-Part G)

o Production sans agrément (Sub-Part F)

Maintenir la navigabilité (EASA PART-M/CAMO & EMAR-M)

- o Généralités
- o Environnement réglementaire
- o Part-M sous partie C
- o Part-CAMO
- o Part-M sous partie I (Revue de Navigabilité)
- o Laissez-Passer

Maintenir la navigabilité-Maintenance (EASA PART-145 & EMAR 145)

- o Généralités
- o Moyens
- o Personnel
- o Système de gestion
- o Certificat de Libération au Service (CRS)
- Licences de mécaniciens (EASA PART-66 & EMAR 66)
- o Formation de base & type
- o Licence
- Organismes de formation des personnels APRS (EASA PART-147 & EMAR 147)

Pour faire une demande

Bulletin d'inscription

* Conditions Générales